

Paris, le 13 janvier 2009

Bilan des communiqués publiés par les sociétés cotées concernant les recommandations AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

A la suite de la publication, le 6 octobre 2008, des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, adoptées par le MEDEF et l'AFEP, le conseil des ministres du 7 octobre 2008 a demandé que les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent à ces recommandations avant la fin de l'année 2008. Dans ce cadre, l'Autorité des marchés financiers a opéré une centralisation des informations publiées par les sociétés. L'AMF publie aujourd'hui un bilan des informations diffusées par les sociétés concernant leur adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF.

On observe une importante mobilisation des sociétés cotées, puisqu'au 7 janvier 2009, il apparaît que 94 % des plus fortes capitalisations françaises de la Bourse de Paris ont adhéré à ce code.

Analyse du CAC 40

37 sociétés sur 40 ont publié un communiqué dont :

- 35 sociétés indiquant leur adhésion sans réserve aux recommandations AFEP/MEDEF, dont une société étrangère ;
- 1 société indiquant son adhésion aux recommandations avec une réserve sur le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail ;
- 1 société indiquant que la délibération du conseil d'administration n'interviendra que début 2009 ;
- 3 sociétés de droit étranger n'ont pas publié de communiqué.

Analyse du SBF 120¹

111 sociétés sur 120, soit 93% du SBF 120, ont publié un communiqué dont :

- **107 sociétés, soit 89% du SBF 120**, indiquant leur adhésion sans réserve aux recommandations AFEP/MEDEF ;
- 1 société indiquant son adhésion aux recommandations avec une réserve sur le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail ;
- 1 société indiquant, qu'à l'exception des conditions d'attribution des indemnités de départ, les recommandations sont déjà appliquées ;
- 2 sociétés indiquant que la délibération du conseil d'administration n'interviendra que début 2009 ;
- 9 sociétés n'ont pas communiqué dont 4 sociétés de droit étranger et 5 sociétés françaises.

¹ Y compris sociétés du CAC 40.

Analyse par compartiment pour les sociétés de droit français

- **Compartiment A : 120 sociétés sur un total de 128, soit 94% des sociétés de droit français cotées sur ce compartiment.**
 - **115 sociétés ont annoncé leur adhésion sans réserve aux recommandations AFEP/MEDEF, soit 90% du compartiment ;**
 - **3 sociétés** ont annoncé leur adhésion avec cependant une réserve sur la mise en œuvre de la recommandation relative au non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail ;
 - **2 sociétés** ont indiqué que la délibération du conseil d'administration n'interviendra que début 2009 ;
 - **8 sociétés** n'avaient pas communiqué à la date du bilan. Ces 8 sociétés ont été relancées par les services de l'AMF : 5 sociétés ont indiqué qu'elles allaient publier un communiqué courant janvier ; 2 sociétés ont précisé qu'elles communiqueraient à l'issue de leur conseil en février 2009 ; 1 société a délibéré mais n'avait pas communiqué à la date du bilan.

Précisons enfin que sur les 10 sociétés de droit étranger cotées sur le compartiment A, qui n'avaient pas fait l'objet d'une demande formelle de l'AMF, 1 société a néanmoins publié un communiqué.

- **Compartiment B** : 101 sociétés sur un total de 180, soit 56% des sociétés .
- **Compartiment C** : 96 sociétés sur un total de 289, soit **33%** des sociétés cotées sur ce compartiment.

Au 7 janvier 2009, 317 sociétés sur 597 avaient publié un communiqué, soit 53 % des sociétés de droit français cotées sur Euronext Paris.

L'AMF suivra la mise en œuvre des recommandations dans le cadre du rapport qu'elle établit chaque année sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. Son attention se portera en priorité sur les entreprises les plus importantes qui sont cotées sur le compartiment A et qui représentent environ 95% de la capitalisation du marché de Paris.